

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 4 février 2019 à 19 h au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Madame la mairesse invite le public à observer une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes de la haine.

RÉSOLUTION CA19 170001

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2019 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



RÉSOLUTION CA19 170002**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Lionel Perez

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

Souligne le Mois de l'histoire des Noirs et encourage les citoyens à assister aux événements proposés lors de ce mois.

Annonce une entente entre l'arrondissement et Ville Mont-Royal pour l'accès des résidents du secteur de Glenmount aux activités de cette dernière.

Souligne le travail des cols bleus lors des opérations de déneigement et donne les détails des contrats de déneigement.

Annonce que le prochain café avec la mairesse se tiendra le 15 février dans les locaux du Dépôt centre communautaire d'alimentation.

Mentionne que le dossier pour l'adoption de la Politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial est à l'ordre du jour et en donne le détail.

Indique qu'un avis de motion sera donné pour la modification du règlement d'urbanisme et plus particulièrement de ses amendes.

- Peter McQueen

A demandé aux services de prioriser le déneigement des trottoirs des artères achalandées et de trouver des solutions pour améliorer l'accès à la station de métro Vendôme.

Mentionne que la prochaine rencontre du Comité de bon voisinage pour Turcot aura lieu le 26 février au Centre Saint-Raymond.

Fait état de certaines problématiques de nids-de-poule sur des rues résidentielles.

Indique avoir participé à une rencontre au chalet du parc NDG portant sur la création d'un comité ad hoc pour la gestion du chalet et l'organisation d'événements spéciaux.

A assisté au *Annual Vision Celebration Gala*, au *Black Theater Workshop*.

Mentionne l'inscription, à l'ordre du jour, d'un dossier visant l'octroi d'une contribution financière pour la réalisation de l'événement Balconfête.



- Lionel Perez

Rappelle qu'il n'y a pas eu de séance du conseil en janvier, en donne les raisons, et se questionne sur le maintien de ce retrait pour les années subséquentes.

Déplore la gestion du déneigement par l'administration Plante.

Affirme que l'entente Glenmount inscrite à l'ordre du jour comporte des changements par rapport à celles des dernières années, lesquels auront un impact financier sur les résidents.

Déplore l'augmentation des comptes de taxes pour les bâtiments comportant plusieurs logements.

A transmis une lettre à M. Michael Sebia concernant la problématique de l'évolution des travaux de construction à la gare Canora, déplore le manque de transparence de la Caisse de dépôt, et invite les résidents du secteur à participer au Comité de bienvenue, le 27 février prochain.

- Marvin Rotrand

Félicite M. Irwin Cotler pour sa nomination au prix Nobel de la paix, laquelle a été recommandée par l'ancien premier ministre canadien Paul Martin.

Rappelle que le budget 2019 signifie une augmentation moyenne du compte de taxes de 2,75 %, et qu'il a voté contre ce budget.

Souligne la fête de l'indépendance de l'île de la Grenade le 7 février.

En lien avec le Mois de l'histoire des Noirs, déplore la sous-représentation de cette communauté à la Ville.

Rappelle que les trottoirs doivent être la priorité en matière de déneigement.

Souhaite une bonne année à la communauté chinoise.

- Christian Arseneault

Fait le point sur la situation du Projet chance et indique que l'arrondissement a travaillé avec l'OMHM et ses partenaires pour la gestion du dossier.

Souligne le projet pilote avec l'organisme Cyclo Nord-Sud pour encourager la pratique du vélo, notamment auprès des communautés culturelles, lequel sera présenté lors de la séance.

Rappelle ses projets pour l'année : la consultation citoyenne sur l'avenir des parcs de l'arrondissement, la relocalisation du Dépôt centre communautaire d'alimentation, du Centre Walkley et du Centre Loyola, et la revitalisation de l'avenue Somerled.

Félicite Grace Campbell, directrice de l'organisme *Women on the rise* et lauréate dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

- Magda Popeanu

Souhaite une bonne année aux communautés chinoise et vietnamienne.

En lien avec une pétition pour l'augmentation de la fréquence de la ligne 11, indique que la STM a décidé d'augmenter le service à l'heure de pointe et proposera une solution pour les requêtes concernant l'abribus.

Donne le détail de la *Politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial*.

Indique avoir des rencontres avec les groupes communautaires et avec les services et fera le pont afin d'essayer de résoudre des problématiques d'insalubrité.

Invite les citoyens à participer aux séances d'information de l'ŒIL, les 7 et 21 février, concernant le droit des locataires et rappelle que l'organisme Projet Genève peut accompagner les citoyens dans les démarches visant le dépôt d'une demande pour un logement social.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Michael Shafter Fait des propositions concernant le développement du site de l'Hippodrome.

- Youssef Benzouine En lien avec la *Politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial*, et à titre de représentant de Projet Genèse, déplore le fait que les loyers présentés pour les logements abordables dépassent les moyens financiers de nombreuses familles.

- Ebrahim Aslan Fait état d'une problématique de stationnement dans le secteur du chemin Circle.

- Pasteur Avlin-Fouche Martinez Déplore le manque de logements sociaux dans la ville.

- Joël Coppieters Constate la progression de la pauvreté, laquelle découle entre autres de l'absence de salaire minimum décent, et demande un suivi quant à l'étude de l'administration sur l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ pour les employés de la Ville et de ses cocontractants.

- Hossein Pourshafiey Demande au conseil de reconnaître la fête de Norouz dans son calendrier officiel.

En lien avec la réserve foncière sur des terrains de la rue Saint-Jacques, demande si une étude sur la perte de revenu et sur les impacts pour les propriétaires actuels a été réalisée, et s'enquiert de l'échéancier pour l'acquisition des terrains visés.

- Charlotte Laflamme Demande à ce que l'arrondissement construise un trottoir du côté ouest du chemin Canora.

- Robert Gélinas **Dépose un document et une pétition** en lien avec la fermeture éventuelle de la salle de musculation du Centre sportif Côte-des-Neiges et demande une rencontre avec des membres de la direction du conseil et du centre, des usagers et des employés.

- Sarah Ring Remercie l'arrondissement pour la subvention à l'ordre du jour et annonce les dates de l'événement Balconfête.

- Francine Brodeur En lien avec la proposition d'entente pour les résidents du secteur Glenmount, s'enquiert du prix pour la carte de loisirs des non-résidents.

- Ali Mindel Demande à ce qu'un arrêt soit ajouté à l'intersection de l'avenue Grey et du chemin de la Côte-Saint-Antoine, et à ce qu'un lampadaire soit ajouté sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine, entre les avenues Grey et Claremont.

- Mathieu Rinaldi S'enquiert de la façon dont l'arrondissement s'assurera que les frais de l'entente Glenmount soient maintenus à un maximum de 50 % de plus que les tarifs aux résidents de Ville Mont-Royal et suggère que le déneigement de ce secteur se fasse de jour.

- Ève Torres À titre de représentante de la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, demande comment l'arrondissement pourra s'assurer que les promoteurs construiront des logements sur site plutôt que de contribuer financièrement et s'il est possible d'inclure une clause pour exiger du promoteur la réalisation du logement social avant le développement de son projet.



- Sophie Lanno-Cyr À titre de représentante de l'ŒIL, exprime des préoccupations quant à la *Politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial*, notamment sur le fait que l'arrondissement n'impose pas de pourcentage de logements familiaux dans les logements sociaux, et s'enquiert de l'échéancier pour la revitalisation des logements familiaux sur la rue Goyer.
- Gilbert Bauer Déploie l'annulation de la publication papier de la programmation culturelle de la maison de la culture de la Côte-des-Neiges.
- Carl Hamilton S'inquiète du marché immobilier montréalais étant donné la possible augmentation des taux hypothécaires et le niveau d'endettement, et demande de quelle façon l'arrondissement entend protéger le territoire de l'arrondissement de la construction de condos.
- Christopher Deehy En tant que président de l'Association des résidents de Glenmount, est déçu de l'entente négociée avec la Ville de Mont-Royal, demande si une évaluation des impacts sur les résidents a été réalisée, et si des discussions ont eu lieu afin de limiter les augmentations pour les non-résidents.
- Geneviève Comeau Déploie les impacts des travaux du REM, le gabarit du bâtiment proposé, la sécurité du débarcadère et l'augmentation de la fréquence des passages, et demande quels sont les canaux mis en place par la Ville pour assurer la communication.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA19 170003

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

De prolonger pour une période de trente minutes la période de questions et de demandes du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

Lors de la période de prolongation, les personnes suivantes se sont adressées au conseil :

- Lee Lozoff Indique que la nouvelle signalisation interdisant le virage à gauche en direction nord, à l'intersection de l'avenue Victoria et de la rue Paré, n'est pas respectée et demande si des mesures peuvent être prises pour empêcher les véhicules de se stationner de manière à bloquer l'accès de l'allée reliant les rues Paré et de la Savane.
- Murray Levine Demande à M. Rotrand de présenter une motion invitant Vélo-Québec à permettre des collectes de fonds lors de leurs événements.



- John Margolis Remercie les cols bleus ayant travaillé sur le bris d'aqueduc de l'avenue Coolbrook, dans des conditions hivernales difficiles.
- Annie Lapalme À titre de représentante de l'ŒIL, présente un cas particulier ayant été porté à l'attention de l'organisme et demande ce que l'arrondissement compte faire par rapport à la culture de certains inspecteurs de blâmer les locataires et pour s'assurer du respect des délais suivant les avis de non-conformités.

Demande un suivi pour la réalisation de travaux au 3360, rue Goyer.
- Sandy Wodarka À titre de représentante de l'ŒIL, présente un cas particulier, indique que le logement a été reloué malgré l'avis d'évacuation et demande des explications.
- Nigel Spencer Présente une problématique de sécurité sur l'avenue Dupuis, face à l'école primaire des Cinq Continents et demande un suivi quant à sa demande pour la présence d'un brigadier scolaire.

Souhaite que le marquage soit réalisé en priorisant les piétons.
- Beverly Druzin Déploire la fermeture de la salle de musculation du Centre sportif Côte-des-Neiges et demande à ce qu'un comité soit formé pour en discuter.

La prolongation de trente minutes de la période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand Demande l'échéancier pour la réalisation des travaux sur l'avenue Westbury entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bourret.

En lien avec les informations fournies par M. McQueen sur une éventuelle ligne rose pour le métro, demande des précisions sur la capacité des infrastructures et sur les coûts et les défis techniques des ponts et tunnels pour faire passer les trains.
- Peter McQueen Remercie les services pour le déneigement dans le tunnel Melrose et demande si l'équipement déneigeant la piste cyclable de Maisonneuve peut être utilisé sur le trottoir face au métro Vendôme et si les trottoirs face aux stations de métro peuvent être priorités lors des opérations de déneigement.
- Lionel Perez Demande des précisions sur la quantité d'abrasifs utilisés par l'entrepreneur responsable du déneigement.

S'enquiert des conditions nécessaires à l'utilisation des croques-glace.

Demande des précisions sur les rencontres mensuelles des maires et mairesses d'arrondissement.

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose la résolution numéro 20181217-013 (2) adoptée le 17 décembre 2018 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest concernant une mise à jour de l'étude de sécurité du secteur Avon.



RÉSOLUTION CA19 170004**ADOPTION D'UNE POLITIQUE LOCALE - CONTRIBUTION DES NOUVEAUX PROJETS RÉSIDENTIELS AU LOGEMENT ABORDABLE, SOCIAL ET FAMILIAL**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'adopter la politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial, tel que présenté dans le document intitulé « Politique ».

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à appliquer ladite politique à tous les nouveaux projets résidentiels de 6 unités ou plus qui nécessite une modification à la réglementation d'urbanisme ou l'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Un débat s'engage.

Dissidence : Marvin Rotrand

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12.01 1193558003

RÉSOLUTION CA19 170005**AUGMENTATION DE LA VALEUR DU CONTRAT - NADEAU NADEAU BLONDIN INC. - CHALET DU PARC NDG**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'augmenter, pour une seconde fois, la valeur du contrat à Nadeau Nadeau Blondin inc. de 35 849,42 \$, taxes incluses, pour le paiement des honoraires de services professionnels supplémentaires en lien avec le projet de réaménagement et de rénovation au chalet du parc Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-012 (CA16 170152 - CA18 170004), majorant ainsi le montant du contrat de 202 794,09 \$ à 238 643,51 \$.

D'autoriser une dépense à cette fin de 30 100,67 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1164921003

RÉSOLUTION CA19 170006

**AUGMENTATION DE LA VALEUR DU CONTRAT - GR7 ARCHITECTES INC. -
CENTRE LE MANOIR ET CENTRE COMMUNAUTAIRE NDG**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'augmenter la valeur du contrat à la firme GR7 Architectes inc. (anciennement Le Groupe des sept, atelier d'architecture inc.) de 50 266,51 \$, taxes incluses, dans le cadre des projets de réfection des fenêtres des bâtiments suivants : Centre Le Manoir et Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, majorant ainsi le montant total du contrat de 73 052,24 \$ à 123 318,75\$, taxes incluses.

D'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 39 241,94 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 11 024,57 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle totale de 50 266,51 \$ comprenant les taxes et les contingences.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1175302005

RÉSOLUTION CA19 170007

**DÉPENSE ADDITIONNELLE - SNC LAVALIN - PROGRAMME DE
RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES 2018**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 666,76 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels de préparation des plans et devis, en vue de relancer le processus d'appel d'offres, suite au rejet de l'unique soumission reçue pour les travaux de construction de saillies à diverses intersections et construction d'intersections surélevées à proximité de l'Hôpital Sainte-Justine. Contrat accordé à la firme d'ingénieurs-conseils SNC Lavalin, (résolution CA18 170241), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 659,97 \$ à 65 326,73 \$, incluant les taxes.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1186725001

RÉSOLUTION CA19 170008

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EXPÉRIENCE CDN

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'approuver la convention à intervenir avec la Société de développement commerciale Expérience Côte-des-Neiges.

D'octroyer une contribution financière de 60 000 \$, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1192703001

RÉSOLUTION CA19 170009

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CYCLO NORD-SUD

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez
Christian Arseneault

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et Cyclo Nord-Sud pour la réalisation du projet Vélorution CDN-NDG.

D'autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 84 804 \$ à cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1195284001



RÉSOLUTION CA19 170010

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PRÉVENTION CDN-NDG

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention à intervenir entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Travailleuse de milieu pour le secteur Côte-des-Neiges », pour la période du 5 février 2019 au 21 décembre 2019.

D'autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 67 900 \$ (taxes incluses si applicable) à cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1191247002

RÉSOLUTION CA19 170011

CONVENTIONS - 4 OSBL - PROGRAMME - ANIMATION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 90 820 \$ taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 236 950 \$ taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et le Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce (Centre communautaire Walkley) pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 106 478 \$ taxes incluses si applicable.



D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et le Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce (Centre communautaire de Saint-Raymond) pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 106 478 \$ taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme *Westhaven Elmhurst Community Recreation Association* pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 73 964 \$ taxes incluses si applicable.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1197838007

RÉSOLUTION CA19 170012

CONVENTIONS - GESTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE - ACCÈS AUX CITOYENS

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 127 978,64 \$ (taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 327 409,72 \$ (taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire Monkland pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour un montant de 76 852,43 \$ (taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 357 743,62 \$ (taxes incluses si applicable).



D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce (Centre communautaire de Saint-Raymond) pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 235 637,28 \$ (taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce (Centre communautaire Walkley) pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 163 864,86 \$ (taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme *Westhaven Elmhurst Community Recreation Association* pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 163 864,86 \$ (taxes incluses si applicable).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1197838004

RÉSOLUTION CA19 170013

CONVENTIONS - GESTION DE L'ENTRETIEN SANITAIRE - OSBL

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges (CELO) pour la réalisation du projet « Gestion de l'entretien sanitaire », pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour un montant de 125 604,44 \$ (taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Comité Jeunesse NDG (Centre communautaire de Saint-Raymond) pour la réalisation du projet « Gestion de l'entretien sanitaire », pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour un montant de 44 949,48 \$ (taxes incluses si applicable).

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Comité Jeunesse NDG (Centre communautaire Walkley) pour la réalisation du projet « Gestion de l'entretien sanitaire », pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour un montant de 29 692,29 \$ (taxes incluses si applicable).



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 87 % par le Service de la gestion et de la planification immobilière et 13 % par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1197838002

RÉSOLUTION CA19 170014

CONVENTION - LOISIRS SPORTIFS CDN-NDG - GESTION D'UN CENTRE SPORTIF

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser la signature une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Loisirs Sportifs CDN-NDG pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre sportif », pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 65 890 \$ (taxes incluses si applicable).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1197838005

RÉSOLUTION CA19 170015

CONTRAT - DÉMÉNAGEMENT PERFORMANCE - LE 6767

ATTENDU QUE la vérification selon laquelle le Cocontractant n'est pas une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038) depuis moins de 90 jours, ni une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de ce même article 33 si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Déménagement Performance, le contrat pour les déménagements des organismes communautaires et locataires du centre communautaire Le 6767 aux prix et conditions de sa soumission.

D'autoriser une dépense à cette fin de 51 738,75 \$ incluant les taxes.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1195302001

RÉSOLUTION CA19 170016

CONVENTIONS - 6 OSBL - PROGRAMME SOUTIEN À LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE LOISIR

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et l'Association pour le développement jeunesse de Loyola pour la réalisation du projet « Programme - Soutien à la réalisation d'activités en loisir », pour une durée d'un an du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour un montant de 64 862,27 \$ taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire Mountain Sights pour la réalisation du projet « Programme - Soutien à la réalisation d'activités en loisir », pour une durée d'un an du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour un montant de 86 892,99 \$ taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire NDG Inc. pour la réalisation du projet « Programme - Soutien à la réalisation d'activités en loisir », pour une durée d'un an du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour un montant de 30 000 \$ taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et le Club de plein air NDG pour la réalisation du projet « Programme - Soutien à la réalisation d'activités en loisir », pour une durée d'un an du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour un montant de 42 949,73 \$ taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et Jeunesse Benny pour la réalisation du projet « Programme - Soutien à la réalisation d'activités en loisir », pour une durée d'un an du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour un montant de 44 799,63 \$ taxes incluses si applicable.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et la Maison de Jeunes de la Côte-des-Neiges, inc. de pour la réalisation du projet « Programme - Soutien à la réalisation d'activités en loisir », pour une durée d'un an du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour un montant de 28 633,15 \$ taxes incluses si applicable.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1197838006

RÉSOLUTION CA19 170017

CONVENTIONS - GESTION ADMINISTRATIVE ET SOUTIEN - COMITÉ JEUNESSE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Comité Jeunesse NDG pour la réalisation du projet « Gestion administrative et soutien », pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour un montant de 276 000 \$ taxes incluses si applicable.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1197838003

RÉSOLUTION CA19 170018

CONVENTION - LOISIRS SPORTIFS CDN-NDG - PROGRAMME - ANIMATION D'UN CENTRE SPORTIF

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Programme - Animation d'un centre sportif », pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 2 369 689,72 \$ (taxes incluses si applicable).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1197838010



RÉSOLUTION CA19 170019**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 4 ORGANISMES**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 3 250 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Club de basketball Uptown de Montréal Uptown Montreal Basketball Club 222, rue Shamrock Pincourt (Québec) J7W 3W4 a/s Mme Olivia Brown, présidente	Pour aider à l'organisation d'activités sportives pour les filles. Les activités ont lieu à l'Académie Marymount et plus de la moitié des participantes réside dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.	TOTAL : 500 \$ Sue Montgomery 400 \$ Peter McQueen 100 \$
Balconfête Porchfest Fiduciaire : Conseil Communautaire Notre-Dame-de-Grâce 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4B 1N1 a/s Mme Sharon Sweeney Mme Aurora Robinson Mme Sara Ring	Afin d'aider à l'organisation des activités du Festival Balconfête Porchfest dans Notre-Dame-de-Grâce.	TOTAL : 2 000 \$ Sue Montgomery 1 000 \$ Peter McQueen 500 \$ Christian Arseneault 500 \$
Association des locataires de l'habitation Isabella 999-4550, avenue Isabella Montréal (Québec) H3T 2A2 a/s Mme Lidi Costache, présidente	Pour aider à la réalisation du projet « Initiation à l'informatique et à Internet » qui vise à briser l'isolement et favoriser le contact entre les personnes âgées.	TOTAL : 500 \$ Magda Popeanu 500 \$
Mouvement Bisaya / Kalihukang Bisaya 2745, rue McWillis, bureau 1 Saint-Laurent (Québec) H4R 1M5 a/s M. Reynold Omictin, président	Pour soutenir leur programmation culturelle et sociale.	TOTAL : 250 \$ Marvin Rotrand 250 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1195265001

RÉSOLUTION CA19 170020**CONTRAT - CONSTRUCTION VIATEK INC. - RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE WESTBURY/VÉZINA**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder un contrat à Construction Viatek inc., au montant de 388 321,16 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réaménagement géométrique de l'intersection Westbury/Vézina conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-015.

D'autoriser une dépense à cette fin de 388 321,16 \$ incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 58 248,17 \$ incluant les taxes à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 45 715,33 \$ incluant les taxes à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 492 284,66 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1196725001

RÉSOLUTION CA19 170021

ENTENTE - VILLE DE MONT-ROYAL - SECTEUR GLENMOUNT

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la signature d'une entente de service à intervenir entre l'arrondissement et Ville de Mont-Royal pour permettre aux résidents du secteur Glenmount d'utiliser les services de sports, loisirs et bibliothèque de Ville de Mont-Royal pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2022 et approuver une dépense de 45 990 \$ toutes taxes incluses pour l'année 2019, provenant des surplus de gestion de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations comprises dans les aspects financiers du sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Dissidence : Lionel Perez



ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.17 1191837001

RÉSOLUTION CA19 170022

3 CONTRATS - ÉTUDE ET CONCEPTION EN INGÉNIERIE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à FNX-INNOV. inc., un contrat de 767 906,53 \$, taxes incluses, à Les Services EXP inc., un contrat de 870 314,76 \$, taxes incluses et à AXOR Experts-Conseils inc., un contrat de 860 725,85 \$, taxes incluses, ayant obtenu les plus haut pointages et par lesquels les firmes s'engage à fournir à l'arrondissement les services professionnels requis pour l'étude et la conception de plans et devis en ingénierie, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-002 (6 soumissionnaires), et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

D'approuver trois projets de convention à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1195153001

RÉSOLUTION CA19 170023

OFFRE DE SERVICE - REDEVANCES - RÉ:SONNE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'accepter l'offre de service de la Ville centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1197838009



RÉSOLUTION CA19 170024**DÉPENSE - 2 ORGANISMES**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser une dépense totalisant la somme de 1 140 \$ à deux organismes pour l'achat de billets et d'espace publicitaire, taxes comprises si applicables.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Théâtre B.T.W. inc. Black Theatre Workshop 3680, rue Jeanne-Mance, bureau 432 Montréal (Québec) H2X 2K5 a/s Mme Jacklin Webb, présidente Mme Adèle Benoit, directrice générale	Autoriser une dépense de 540 \$ pour l'achat de billets pour le gala Vision 2019 du Théâtre BTW (Black Theatre Workshop) qui aura lieu le samedi 2 février 2019.	TOTAL : 540 \$ Sue Montgomery 135 \$ Peter McQueen 135 \$ Magda Popeanu 135 \$ Christian Arseneault 135 \$
Conseil des aînés et des aînées de N.D.G inc. 88, avenue Ballantyne Nord Montréal-Ouest, (Québec) H4X 2B8 a/s Mme Sheri MacLeod Directrice générale	Autoriser une dépense de 600 \$ pour l'achat d'une publicité d'une page complète dans le bulletin du conseil des aîné(e)s de Notre-Dame-de-Grâce. La publicité comprend une photo de chaque élu et un message de courtoisie.	TOTAL: 600 \$ Sue Montgomery 200 \$ Peter McQueen 200 \$ Christian Arseneault 200 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1195265002

RÉSOLUTION CA19 170025**ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARS 2019**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 février 2019 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances numéros OCA19 17001, OCA19 17002 et OCA19 17003 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.01 1197838001

RÉSOLUTION CA19 170026**AVIS DE MOTION**

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et dépose le projet de règlement.

40.02 1193558001

RÉSOLUTION CA19 170027**ADOPTION - RÈGLEMENT RCA19 17310**

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA19 17310 modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1183930006

RÉSOLUTION CA19 170028**ADOPTION - RÈGLEMENT RCA19 17311**

ATTENDU QUE le projet de règlement sur la publication des avis publics a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA19 17311 sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

Dissidence : Marvin Rotrand

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.04 1184570014

RÉSOLUTION CA19 170029

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE l'article 13 du projet de règlement est modifié afin de ventiler davantage le montant des garanties financières exigibles et de ne pas exiger de garantie pour les dépendances;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA19 17312

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'adopter, avec changement, le Règlement RCA19 17312 modifiant le *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA02 17009), afin de préciser ce qui constitue une démolition, de réviser les bâtiments assujettis et de réviser plusieurs dispositions administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1183558063

RÉSOLUTION CA19 170030

DÉROGATION MINEURE - 5575, RUE SAINT-JACQUES



Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une dérogation mineure relative au taux minimal d'implantation exigé pour le bâtiment situé au 5575, rue Saint-Jacques, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006), sous réserve de respecter une marge latérale de 1,5 m dans l'éventualité d'un agrandissement latéral du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1183558056

RÉSOLUTION CA19 170031

FRAIS DE PARC - LOT PROJETÉ 6 242 702

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'accepter la somme de 22 502 \$ que le propriétaire du lot projeté 6 242 702, situé sur le côté nord de la rue Fulton, à l'est de la rue Lemieux, doit transmettre à la Ville de Montréal en satisfaction du paragraphe 1 de l'article 5 du Règlement 14-049 relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservations d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1191389001

RÉSOLUTION CA19 170032

PIIA - 7475, BOULEVARD SAINT-ANNE-DE-BELLEVUE

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'approuver, conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et aux dispositions de PIIA incluses au projet particulier PP-75, les travaux visant à la construction du second immeuble résidentiel, comprenant un total de trois phases, sur l'ancien site du motel Raphaël, sur le lot 6 220 806 du cadastre du Québec, le tout, tel que présentés sur les plans préparés par la firme Campanella et associés, tel qu'estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 20 décembre 2018 - Demande de permis 3001471684.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.08 1183558070

RÉSOLUTION CA19 170033**PIIA - 3570, AVENUE RIDGEWOOD**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) formulé lors de la séance du 3 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés, visant les nouvelles fenêtres, les sauts-de-loup et la cour anglaise au 3570, avenue Ridgewood, sont conformes aux articles 118.1 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a délivré l'autorisation SSP-D-2018-0800-06 pour cette demande le 13 septembre 2018.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'approuver les travaux proposés aux plans préparés par Ciprian Ionescu-Iltu, architecte, numérotés A-2.4 à A-2.8, estampillés le 26 septembre 2018, joints au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001396346.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1183558059

RÉSOLUTION CA19 170034**PIIA - 1001, BOULEVARD DÉCARIE (CUSM)**

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés, visant l'obturation de deux fenêtres et l'ajout d'une persienne, sont conformes aux critères de l'article 29 du règlement 05-035, ainsi qu'à l'article 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis prononcé par le Comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 12 décembre 2018.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery



D'approuver les travaux proposés aux plans numérotés A-301, estampillés le 20 décembre 2018 signés par Stéphane Lalancette, architecte, annexés au dossier, dans la mesure où la persienne proposée soit de la même couleur que les matériaux de revêtement autour, le tout faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001461128, pour lesquels l'approbation du conseil est requise, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), article 665.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1183558069

RÉSOLUTION CA19 170035

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-108

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-108 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel situé sur le lot 2 651 437 (avenue Stanley Weir) a été adopté à la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 18 décembre 2018 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 16 janvier 2019, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-108 visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comportant 2 logements.

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 651 437 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS



2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comportant 2 logements est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9 (2°), 11, 40, 52 à 65, 123 et 328 (4°) et (13°) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III **CONDITIONS**

SECTION I **USAGES**

4. Les usages de la catégorie H.2 sont autorisés.

SECTION II **CADRE BÂTI**

5. La hauteur maximale du bâtiment est de 3 étages.

6. La marge avant minimale du bâtiment est de 2,5 m.

7. Le taux d'implantation minimal du bâtiment est de 30 %.

SECTION III **DÉLAIS DE RÉALISATION**

8. Les travaux de construction du bâtiment résidentiel doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

9. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment résidentiel.

ANNEXE A **PLAN INTITULÉ « Territoire d'application »**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1183558064

Mme Magda Popeanu quitte définitivement la salle à 23 h.



RÉSOLUTION CA19 170036**RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-107**

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-107 visant à autoriser des enseignes sur les bâtiments situés au 2615 à 2875, avenue Van Horne, et à cette fin, de modifier et bonifier le projet particulier (PP-93) qui autorise la démolition des bâtiments situés au 2615-2865, avenue Van Horne et la construction d'un développement mixte, a été adopté à la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 3 janvier 2019 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 16 janvier 2019, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

ATTENDU QUE l'alinéa 2 de l'article 9 a été supprimé, que l'article 11 a été modifié afin de refléter les changements apportés aux plans de l'annexe A et que les plans de l'annexe A ont été modifiés.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter avec changement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), la résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser des enseignes sur les bâtiments situés au 2615 à 2875, avenue Van Horne, et à cette fin, de modifier et bonifier le projet particulier PP-93 visant à autoriser la démolition des bâtiments situés au 2615 à 2865, avenue Van Horne et la construction d'un développement mixte (« PP-93 »).

CHAPITRE I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 6 174 198, 6 174 199 et 6 174 200 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II**AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'installation d'enseignes sur les bâtiments est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.



3. À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 445, 446, 447 et 448 ainsi qu'à la section IV du chapitre II du titre V du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et à la disposition particulière numéro 5 concernant la hauteur d'une enseigne prévue à la grille des usages et des spécifications relative à la zone 0467 et incluse à l'annexe A.3 de ce règlement d'urbanisme.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS

4. Aux fins de la présente résolution, les définitions suivantes s'appliquent :
 - « « établissement commercial » : un établissement occupé exclusivement par un usage commercial;
 - « façade active » : un mur extérieur d'un bâtiment comprenant une vitrine d'un établissement commercial ou un mur intérieur comprenant une telle vitrine et qui est situé face à un corridor adjacent et parallèle à un mur extérieur comprenant une ouverture. ».
5. Pour un établissement commercial n'ayant pas de façade active, la superficie maximale d'une enseigne autorisée est calculée selon la formule prévue à l'article 446 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et à la disposition particulière numéro 5 concernant la hauteur d'une enseigne prévue à la grille des usages et des spécifications relative à la zone 0467 et incluse à l'annexe A.3 de ce règlement d'urbanisme.
6. Pour un établissement commercial ayant une façade active, la superficie maximale d'une enseigne autorisée est calculée selon la formule prévue à l'article 441 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).
7. Aux fins du calcul de la superficie maximale d'une enseigne prévu aux articles 5 et 6, la catégorie d'usages principale à considérer est la catégorie C.2.
8. Pour un établissement commercial ayant plus d'une façade active, la largeur de façade (Lf) utilisée pour le calcul de la superficie maximale d'une enseigne autorisée est calculée en fonction des façades sur lesquelles une enseigne sera installée.
9. Un établissement commercial ayant plus d'une façade active doit répartir ses enseignes sur un maximum de 2 façades actives.
10. Une enseigne à plat doit avoir une hauteur maximale de 0,90 mètre, à l'exception d'une enseigne d'un établissement commercial ayant une superficie de plancher de plus de 1000 m² et d'une enseigne annonçant le nom de l'immeuble.
11. Une enseigne à plat doit être conforme aux spécifications indiquées sur le plan P-7 à P-9 intitulé « Concept d'affichage » joint en annexe A à la présente résolution.
12. Une enseigne est autorisée uniquement dans les zones d'affichage illustrées sur les plans intitulés « Concept d'affichage » joints en annexe A à la présente résolution.
13. Aucune enseigne en saillie et enseigne publicitaire n'est autorisée.



14. Malgré l'article 22 du projet particulier PP-93, une enseigne annonçant le nom de l'immeuble est également autorisée sur un socle.

15. Dans le cas d'une enseigne comportant un dispositif d'éclairage, ce dernier doit être orienté vers le bas et la dispersion lumineuse doit se limiter à la surface de l'enseigne.

16. Préalablement à la délivrance d'un certificat ou d'un permis, les travaux d'affichage d'une enseigne annonçant le nom d'un immeuble doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme, selon les objectifs de l'article 38 et les critères de l'article 42 du projet particulier PP-93 en plus des critères suivants :

- 1° l'enseigne doit s'intégrer harmonieusement au caractère et à l'ambiance de la rue ou du secteur;
- 2° les dimensions et le nombre d'enseignes doivent être limités au minimum requis pour identifier l'immeuble.

17. Les travaux d'affichage non conformes aux conditions de la présente résolution sont autorisés à la condition d'être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme, préalablement à la délivrance d'un certificat ou d'un permis, selon les objectifs de l'article 38 et les critères de l'article 42 du projet particulier PP-93.

18. Malgré l'article 38 du projet particulier PP-93, seuls les travaux d'affichage visés aux articles 16 et 17 doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme.

ANNEXE A
PLANS INTITULÉS « CONCEPT D’AFFICHAGE »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1183558042

RÉSOLUTION CA19 170037

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-109

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017), le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-109 visant la construction d'un 3^e étage abritant une partie d'un logement pour le bâtiment sis au 1013-1015, avenue Prud'Homme, puis mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.



CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au bâtiment situé sur le lot 4 139 900 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un 3^e étage abritant une partie du logement supérieur est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux dispositions suivantes du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- 1° un 3^e étage est autorisé malgré la règle d'insertion prévue à l'article 24;
- 2° des panneaux de ciment sont autorisés comme revêtement de l'agrandissement malgré le pourcentage minimal de maçonnerie exigée à l'article 81.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITION

SECTION I

CADRE BÂTI

3. L'agrandissement doit être conforme aux plans d'architecture signés par Khalil Diop, estampillés le 17 décembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, joints en annexe B à la présente résolution.

SECTION III

DÉLAI DE RÉALISATION

4. La demande de permis doit être déposée dans les 24 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ANNEXE B

PLANS D'ARCHITECTURES SIGNÉS PAR KHALIL DIOP



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1193558002

M. Peter McQueen quitte définitivement la salle à 23 h 02.

RÉSOLUTION CA19 170038

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE

Mme Sue Montgomery prend acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat de la tenue d'un registre concernant le Règlement RCA18 17309 autorisant un emprunt de 2 763 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation.

60.01 1194570001

RÉSOLUTION CA19 170039

DÉPÔT - BILAN SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

Mme Sue Montgomery dépose le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2018.

60.02 1193571001

RÉSOLUTION CA19 170040

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour les périodes du 1^{er} novembre au 30 novembre 2018 et du 1^{er} décembre au 31 décembre 2018.

60.03 1184535015

RÉSOLUTION CA19 170041

DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS (DÉPENSE DE + 25 000 \$)



Mme Sue Montgomery dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

60.04 1194535001

RÉSOLUTION CA19 170042

MOTION - LOCATION D'HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE (AIRBNB)

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

De reporter l'étude de ce dossier à la prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1193571002

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 05.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA19 170001 à CA19 170042 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

